

ATL - Plan d'actions 2022-2023

Objectifs prioritaires annuels de la CCA :

Indiquez ici les objectifs prioritaires que la CCA définit en début d'année académique afin de mettre en œuvre et de développer le programme CLE tant qualitativement que quantitativement.

1	Information sur l'accueil temps libre à Saint-Josse
2	Développement de nouvelles actions pour la réalisations des 5 objectifs 2021-2025
3	Poursuite des actions récurrentes
4	Développement de projets ponctuels
5	
6	

Commentaire libre

Espace permettant à la CCA d'explicitier le rapport entre les objectifs prioritaires annuels qu'elle s'est fixée et le programme CLE de la commune.

Développement Plan d'action annuel de la coordination :

N°	Actions concrètes à réaliser	Axe de coordination	En rapport avec l'analyse des besoins, quel aspect de l'amélioration de l'accueil a été principalement développé par l'action	Objectif prioritaire que l'action vise à réaliser ici reprendre numéro de l'objectif prioritaire (cf. ci-dessus).	Commentaires libres
1	Organisation de réunions :CCA	Mise en œuvre de la coordination	Autres à préciser dans les commentaires	3	Ceci fait partie des obligations du décret ATL.
2	Analyser et perfectionner les outils d'informations spécifiques à l'ATL permettant la transmission plus aisée d'informations aux différents opérateurs et aux parents.	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents	2 et 3	Cette action est une action récurrente en constante évolution et rejoint l'objectif n°1 du Programme CLE, à savoir "la communication".
3	Participation aux interventions des coordinateurs ATL bruxellois	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs	3	Ceci fait partie des obligations du décret ATL.
4	Participation à toute journée jugée utile pour la coordination ATL	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs	3	Ceci fait partie des obligations du décret ATL.
5	Analyser la possibilité d'utiliser des outils informatiques pour la gestion de l'accueil extrascolaire gratuite.	Développement du secteur de l'accueil des enfants principalement de 2,5 ans à 12 ans sur le territoire de la commune	Matériel	2	Cette action rejoint l'objectif n°2 du Programme CLE à savoir "qualité de l'accueil"
6	Continuer d'organiser les rencontres du Réseau EDD	Mise en œuvre de la coordination	Coordination et partenariat entre opérateurs	2	Cette action rejoint l'objectif n°3 du Programme CLE à savoir "les partenariats"

7	Organiser une réunion EDD - Ecoles	Développement du secteur de l'accueil des enfants principalement de 2,5 ans à 12 ans sur le territoire de la commune	Coordination et partenariat entre opérateurs	2	Cette action rejoint l'objectif n°3 du Programme CLE à savoir "les partenariats"
8	Organiser des rencontres trimestrielles avec les accueillants extrascolaires	Accompagnement du développement de la qualité	Formation du personnel	2	Cette action rejoint l'objectif n°2 du Programme CLE à savoir "qualité de l'accueil"
9	Analyser les possibilités de redynamiser l'intérêt des parents pour l'accueil extrascolaire	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents	2	Cette action rejoint l'objectif n°4 du Programme CLE à savoir "la parentalité"
10	Préparer l'exposition de fin d'année scolaire 2022-2023 "les ateliers créatifs des accueils extrascolaires des écoles de Saint-Josse".	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents	1 et 2	Cette action rejoint l'objectif n°4 du Programme CLE à savoir "la parentalité" mais aussi à informer l'ensemble de la population tennodoise des activités faites à l'accueil extrascolaire dans les écoles tennodoises
11	Transférer et analyser les témoignages d'éventuels événements qui touchent à la sécurité des espaces publics reçus	Mise en œuvre de la coordination	Qualité des services	2	Cette action rejoint l'objectif n°5 du Programme CLE à savoir "Analyse de la sécurité des espaces extérieurs".
12	Analyser les inscriptions et liste d'attente dans les EDD tennodoises	Mise en œuvre de la coordination	Potentiel d'accueil (offre)	4	Cette action vise à analyser le potentiel d'accueil dans les écoles de devoirs tennodoises face à la demande et au besoin de la population de la commune.
13	Analyser la possibilité d'organiser une journée de l'ATL (et l'organiser si possible)	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents	1 et 2	Cette action rejoint l'objectif n°1 du Programme CLE à savoir "la communication" et vise à communiquer au mieux toutes les informations utiles et nécessaires aux parents
14	Organiser des rencontres avec les parents afin d'informer au mieux sur l'accueil temps libre	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents	1 et 2	Cette action rejoint l'objectif n°1 du Programme CLE à savoir "la communication" et vise à communiquer au mieux toutes les informations utiles et nécessaires aux parents
15	Analyser la possibilité de créer des associations de parents au sein des écoles afin de pouvoir combler les membres manquants de la CCA	Mise en œuvre de la coordination	Qualité des services	4	Cette action vise à sensibiliser les parents sur l'importance de leur présence et de leur avis en CCA pour la mise en place d'actions futures afin d'améliorer constamment la qualité de l'accueil temps libre à Saint-Josse
16	Organiser un sous groupe de travail concernant "Une meilleur de communication sur l'accueil temps libre"	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents	1 et 2	Cette action rejoint l'objectif n°1 du Programme CLE à savoir "la communication" et vise à trouver des solutions pour toucher les populations qui ne sont pas encore accessibles par les moyens actuellement utilisés
17	Préparer la journée de l'extrascoll du 24 janvier 2023	Mise en œuvre de la coordination	Information des parents	1 et 2	Cette action rejoint l'objectif n°2 du Programme CLE à savoir "qualité de l'accueil" et faire connaître aux parents l'aspect de ce troisième temps de vie des enfants